

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence

Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement.

2023-2024

Séances d'information - Opérateurs

Bienvenue

- **Présentation des intervenants**
- **Objectifs de ces séances**

Plan de la séance

1. Contexte

2. Nouvelles orientations: rétro-acte

3. Le nouveau cadre légal

4. Le programme-cadre

- Pour qui ?
- C'est quoi ?
- Contenu
- Cycle de vie
- Soutien aux écoles participantes

5. Devenir opérateur dans le programme-cadre

- Agrément
- Missions des opérateurs
- Rôles des opérateurs: points d'attention
- Soutien des futurs opérateurs
- Soutien/Subventionnement

6. Postuler à l'agrément

- Qui ?
- Quand ?
- La suite...aspects pratiques

7. Les prochaines étapes

8. Questions

1. Contexte

Le harcèlement: éléments de définition

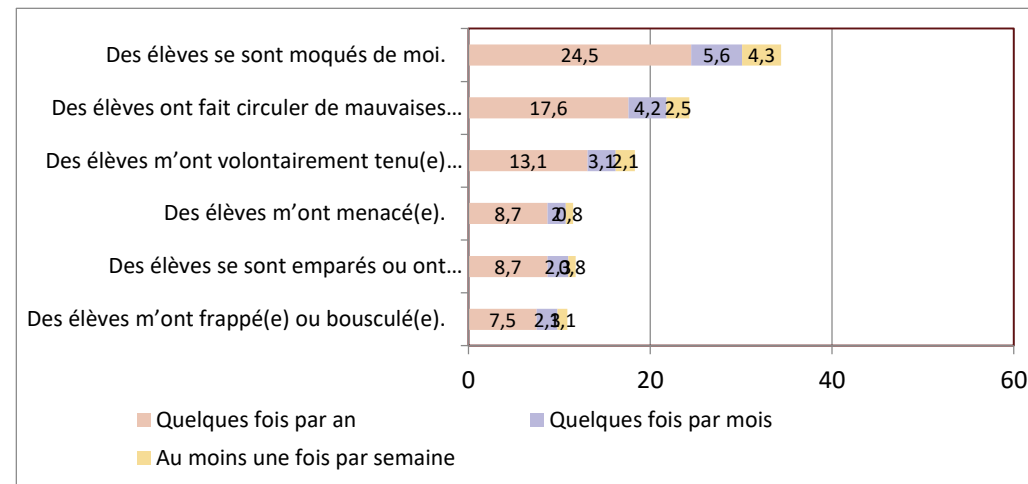
Qu'entend-on par harcèlement scolaire ?

« Relation à l'autre négative, déséquilibrée et inscrite dans la durée » (B. Galand en 2021)

Contexte

Le harcèlement en FWB: Constats

En FW-B, **17 % des élèves** déclarent avoir été victimes de comportements de harcèlement au moins quelques fois par mois. (PISA 2018).



Les recherches ont montré que **les écoles sont peu outillées** face à la lutte contre le harcèlement et ont besoin d'être accompagnées.

2. Nouvelles orientations: rétro-acte

Avis n°3 – Pacte pour un Enseignement d'excellence

Orientations

- **Améliorer le climat scolaire**, de façon commune à tous les réseaux d'enseignement par le développement de la qualité de vie à l'école;
- **Renforcer la prévention et la lutte** contre la violence et le harcèlement;
- **Accompagner les écoles** par les outils et supports adéquats dans la mise en place d'un plan de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire (dont le harcèlement, le cyber harcèlement et le racket) en fonction de leur situation spécifique ;
- **Assurer une bonne préparation du personnel scolaire** (y compris les surveillants) pour gérer les conflits entre élèves et la problématique de la violence (détection, médiation, types de violence – par exemple : les jeux dangereux, ...).

Méthode d'élaboration

Orientations

- Une **revue de la littérature** a été réalisée et des experts ont été consultés.
- De nouvelles orientations ont été définies dont notamment le choix d'agir sur le harcèlement **via le climat scolaire** et non plus sous l'axe de la violence.
- Réaliser un nouvel essai tout en sachant modestement (B. Galand, 2018) *qu'il n'existe pas de programme miracle lorsqu'on parle de harcèlement.*

Enseignements des recherches : quelles actions ?

En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles réalise une **étude** pour **identifier et décrire** des programmes génériques conçus en clé-sur-porte pour être reproduits dans toutes les écoles.

Objectif: se prononcer sur l'intérêt d'adapter certains d'entre eux dans le contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CONCLUSIONS >> Ces programmes permettent de diminuer la prévalence du phénomène de harcèlement mais ne garantissent pas de réussites systématiques. Le contexte et les circonstances particulières de mises en œuvre sont déterminantes.

Enseignements des recherches : conditions de réussite

- **Toujours associer** un dispositif de prévention à des modalités de traitement des situations
- **Associer** le plus **possible** les élèves, tant dans la prévention, que dans la détection des situations
- **Associer directement** les professionnels de l'éducation à l'élaboration des processus de prévention
- **Inscrire** l'approche préventive et curative du harcèlement **dans une politique plus large du climat scolaire.**

Enseignements des recherches : agir sur le climat scolaire

Pour agir sur le climat scolaire, il est utile d'appréhender simultanément :

- Environnement relationnel** (qualité des relations)
- Environnement normatif** (construction des normes, règles)
- Environnement pédagogique** (développement des savoirs et savoirs-faire)
- Environnement physique** (conditions matérielles)

(Enquête systémique et multidimensionnelle sur le bien-être et le climat scolaire, FWB)

Objectifs des nouvelles orientations :

Nouvelles
orientations

- Proposer aux établissements scolaires un **cadre** structurant l'action ainsi qu'un **accompagnement et des outils, adaptés à leur réalité** de terrain
- dans une **logique programmatique**, généralisable et durable
- Et en articulation avec les Plans de Pilotage.

3. Nouveau cadre légal

Périmètre des nouvelles orientations :

Actions sur 3 niveaux :

Au niveau du système scolaire

Au niveau zonal

Au niveau local

Nouvelles
orientations

Actions au niveau du système scolaire

Création d'un Observatoire du climat scolaire

- **Veille, pilotage** de recherches et évaluation de la nouvelle politique structurelle
- **Mise à disposition d'outils**, de formations et suivi des programmes-cadres
- **Mise en réseau** d'acteurs

Cadre légal

➤ **Pour toutes les écoles**

Actions au niveau zonal

Cadre légal

- **Intervisions** entre praticiens
- **Échanges** de pratiques

➤ **Pour les écoles sélectionnées**

Actions au niveau local

Le cadre de référence commun

- Création d'un **programme-cadre**
- Cadre **structurel commun** mais **adaptable** à chaque école et sa réalité
- Un **accompagnement** par des **professionnels** agréés pour les écoles
- Importance de la **formation**, la **coéducation** et **l'implication** de toute la communauté scolaire

Cadre légal

➤ **Pour les écoles sélectionnées**

Décret climat scolaire et prévention du harcèlement et cyberharcèlement scolaire

Implications pour les écoles en programme-cadre :

- **Accompagnement** par un opérateur agréé;
- **Accès aux intervisions zonales** et forums d'échange de pratiques;
- Accès à un ensemble de **formations spécifiques**;
- Un **soutien période** pour désigner un délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école.

Cadre légal

Décret climat scolaire et prévention du harcèlement et cyberharcèlement scolaires

Implications pour toutes les écoles :

- Etablissement d'une **procédure de signalement** ;
- Accès à des **contenus produits et validés** par l'Observatoire du climat scolaire.

Cadre légal

4. Le programme-cadre

Le programme-cadre : Pour qui ?

Tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, ordinaires et spécialisés.

- **Dans l'enseignement secondaire ordinaire:** élèves de 1ère, 2e et 3e années.
- **Dans l'enseignement secondaire spécialisé:** élèves des deux premières phases.
- **Dans toutes les autres niveaux:** un appui permanent par l'Observatoire du climat scolaire.

Votre programme-cadre: c'est quoi ?

- Un **programme visant** l'amélioration du climat scolaire par la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires.
- **Personnalisé et adapté** à la réalité de chaque école.
- Impliquant **l'ensemble de la communauté** scolaire.
- Sur **4 ans**.
- **Accompagné et soutenu par un professionnel** agréé tout en visant l'autonomie des équipes éducatives.

Votre programme-cadre: Contenu

Actions
minimales
obligatoires

Actions
complémentaires
au choix

Actions
supplémentaires
proposées

Votre programme-cadre: Contenu

Actions minimales obligatoires

- ✓ **Formation/ Sensibilisation** de l'ensemble des membres du personnel concernant le phénomène de harcèlement, le cadre juridique ainsi que l'intérêt de porter un tel projet au sein de l'établissement.
- ✓ Mise en place **d'outils de gestion de conflits** avec à minima la mise en place d'espace régulés de parole.
- ✓ Organisation de **séances d'information** ciblant spécifiquement la problématique du cyberharcèlement, pour l'ensemble des membres des personnels de l'école, **ainsi que des parents et des élèves.**
- ✓ **Information** aux parents et aux élèves de la participation de l'école au programme-cadre.

Votre programme-cadre: Contenu

Actions complémentaires au choix (3)

- ✓ Mise en place d'une cellule d'intervention
- ✓ Mise en place d'actions de prévention en lien avec les facteurs de climat scolaire:
 - Les pratiques de justice réparatrice ;
 - Une réflexion autour du cadre réglementaire de l'établissement (ROI, projet d'établissement, etc.) ;
 - Un projet de régulation des espaces communs ;
 - La mise en place d'un dispositif de Médiation par les pairs ;
 - La mise en place d'un dispositif de Jeunes Ambassadeurs ;
 - La mise en place de méthodes de préoccupations partagées ;
 - Des dispositifs de renforcement de l'élève victime de harcèlement ;
 - La méthode du groupe de soutien.

Votre programme-cadre: Contenu

Actions
supplémentaires
proposées

Il est laissé aux écoles la possibilité de proposer toute autre action qu'elles souhaitent ajouter à leur programme-cadre car elles le jugent nécessaire pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 1

- Rencontre entre opérateur et équipe éducative
- Réalisation d'un diagnostic
- Elaboration du programme-cadre: choix des actions et formalisation écrite (convention avec l'opérateur)
- Planification des actions
- Première mise en projet

Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 2 et 3

- Mise en œuvre des actions du programme-cadre

Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 4

- Diminution progressive de l'implication du professionnel agréé en vue de l'autonomisation
- Poursuite des actions en cours
- Participation à des interventions zonales
- Evaluation de fin de cycle et intégration dans le fonctionnement général de votre école

Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 1

Année 2 et 3

Année 4

Communication, formation et évaluation.

Soutien aux écoles participantes

Pour toute la durée du programme-cadre, les écoles participantes bénéficieront des appuis suivants :

1. Octroi d'une période supplémentaire pour la bonne coordination du programme-cadre, pour confier à un membre de l'équipe éducative la coordination du programme-cadre et être en contact avec l'opérateur
1. Accompagnement par un professionnel agréé dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme-cadre
2. Appui par ces professionnels et de l'Observatoire du climat scolaire (nouveau département permanent) dans l'élaboration ou la révision d'une procédure interne de signalement des faits de harcèlement et cyber-harcèlement

4. Accès à un ensemble de **formations** spécifiques en matière de climat scolaire, de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement ;
5. Accompagnement et accès à des **outils et contenus** produits et validés par l'Observatoire du climat scolaire
6. Accès à des **intervisions zonales et à des forums d'échanges** de pratiques entre professionnels de l'école.

5. Devenir opérateur dans le programme-cadre

Rôle et missions des opérateurs :

En coordination avec le délégué en charge du climat scolaire et du bien-être désigné par l'école :

1. **Accompagner** les écoles dans la réalisation de leur **diagnostic**
2. **Accompagner** les écoles dans **l'élaboration de leur programme-cadre** et dans l'élaboration de leur plan de formation
3. **Accompagner la planification** de la mise en œuvre du programme-cadre et du plan de formation
4. **Coordonner** et assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes actions
5. **Aider à la communication** générale autour du programme-cadre vers les différents acteurs de l'école (parents, CPMS, élèves, etc.)
6. **Rendre** les équipes éducatives durablement **autonomes**.

Rôles des opérateurs : points d'attention

- Il s'agit bien d'accompagner les équipes éducatives à imaginer et mettre en œuvre LEUR programme-cadre suivant l'approche climat scolaire
- L'école reste maîtresse de ce qu'elle souhaite réaliser ou non avec l'opérateur -> **convention**

Agrément et appariement avec les écoles

1 | Demander un agrément

- ✓ Reconnaissance d'expertise
- ✓ Valable pour une durée de 4 ans
- ✓ Offre une visibilité et crédibilité au-delà du programme-cadre
- ✓ Objectif pour la FWB :
Constituer un « pool »
d'opérateurs disponibles pour
accompagner les écoles

2 | Être apparié à une école

- ✓ Une fois agréé, un opérateur se voit attribué la ou les écoles qu'il aura en charge d'accompagner
- ✓ Cet appariement est établi par la Commission d'agrément et de sélection
- ✓ En fonction prioritairement de la zone géographique d'action de l'opérateur

Accompagnement à la professionnalisation :

Offre de formation financée par la FWB:

- En matière de harcèlement
- En matière de gestion d'équipe

Avantages de l'agrément :

- Reconnaissance pérenne
- Soutien structurel :
 - Forfaitaire
 - Dépend de la catégorie de l'école
 - Dépend du nombre d'écoles accompagnées
 - Evolutif sur 4 ans
- Accès à des intervisions et temps d'échanges
- Soutien par l'Observatoire du climat scolaire

Focus Soutien/Subventionnement :

Ordinaire				
	Catégorie 1 (moins de 200 élèves)	Catégorie 2 (entre 201 et 300 élèves)	Catégorie 3 (entre 301 et 400 élèves)	Catégorie 4 (plus de 400 élèves)
Année 1	1500€*	2000€*	2500€*	2500€*
Année 2	3000€	4000€	5000€	5000€
Année 3	3000€	4000€	5000€	5000€
Année 4	1000€	1500€	2000€	2000€

Spécialisé				
	Catégorie 1 (moins de 100 élèves)	Catégorie 2 (entre 101 et 150 élèves)	Catégorie 3 (entre 151 et 200 élèves)	Catégorie 4 (plus de 200 élèves)
Année 1	1500€*	1500€*	2000€*	2500€*
Année 2	3000€	3000€	4000€	5000€
Année 3	3000€	3000€	4000€	5000€
Année 4	1000€	1000€	1500€	2000€

6. Postuler à l'agrément

Qui peut postuler ?

Postuler

Peut prétendre à l'agrément :

- ✓ Toute personne physique qui exerce une activité professionnelle à titre indépendant
- ✓ Toute personne morale
- ✓ Toute autre organisation sans personnalité juridique

Dossier de candidature

Préalables

- S'engager à **accompagner toute école qui se situe dans les zones** au sein desquelles votre organisation indique pouvoir intervenir;
- Pas de choix possible;
- La **subvention** est à **destination exclusive de l'opérateur** et permet de financer l'accompagnement réalisé.

7. Les prochaines étapes

Quand postuler ?

Pour les opérateurs:

Tous les 4 ans au moins, un nouvel appel à postuler à l'agrément ou au renouvellement de celui-ci sera réalisé.

Pour les écoles:

Deux premières vagues d'écoles en 2023 et 2024 puis une nouvelle vague à chaque fin de cycle.

Postuler

Les prochaines étapes

- 2 premières vagues d'écoles en 2023-2024 et 2024-2025 puis une nouvelle vague à chaque fin de cycle.
- **Pour 2024-2025** : ouverture des candidatures par la parution d'un appel comprenant toutes les informations utiles pour candidater au programme.

Postuler

Modalités et timing envisagés

- Parution de la circulaire d'ouverture des candidatures – **Janvier 24**
- Candidature exclusivement via un formulaire en ligne
- Fin des candidatures – **Mars/Avril 24**
- Analyse des candidatures par la Commission d'agrément et de sélection
- Sélection des écoles et agrément des professionnels – **Juillet 23**
- Démarrage des programmes dans les écoles vague 2 – **Rentrée 24**

8. Questions

Merci pour votre écoute et votre participation

- **Pensez à venir signer le registre de présence 😊**